

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'INSPE

SCRUTIN DU MARDI 16 AU VENDREDI 19 MARS 2021

COLLEGE F : Sont électeurs dans le collège F dit « des usagers » :
les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants ;
les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ;
les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande auprès du Président de l'université au plus tard le **mercredi 10 mars 2021**.
Les étudiants recrutés en application de l'article L. 811-2 du Code de l'éducation sont électeurs dans ce collège dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits.

(3 sièges : 3 titulaires et 3 suppléants)

Nom de naissance :

Nom d'usage, prénom :

Qualité et discipline :

Site d'affectation, composante, ou université :

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone : E .mail :

Appellation de la liste au nom de laquelle cette candidature est déposée :

.....

Je soussigné(e)

Déclare me porter candidat(e) aux élections du conseil de l'Inspe pour le collège : F

Fait à

Le

Signature

ATTENTION :

La liste des candidats accompagnée des déclarations de candidatures et des programmes en **noir et blanc** doit être adressée par la tête de liste ou par son représentant **prioritairement par mail** à l'adresse : secretariatdir-inspe@u-pec.fr

En parallèle, les **documents originaux** devront être envoyés par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou déposés **en main propre** à l'adresse suivante :

Inspe de Bonneuil – rue Jean Macé – Secrétariat de direction - 94380 Bonneuil sur Marne

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au plus tard au vendredi 5 mars 2021 à 16h.**

NB. Fournir obligatoirement une photocopie de la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité pour l'année 2020-2021.